

lan mil sept cent soixante quatre et le premier du mois de may
apres les trois publications de bans du futur mariage ^{et les parolles} entre maurice
fauvy fils a leonard fauvy et a marie chabanas ^{de villas la boivreuz}
demeurans au village de la courviere de cette parois. avec le onzieme vien blanc
fillic a leonard ~~de la courviere~~ maison de la courviere par parois
de la courviere et de margerite fionenty ~~de la courviere~~ de la courviere
de la parois de mortevill ~~de la courviere~~ de la courviere de la courviere
au dit mariage sous l'ordonnance de la procuration generale
et speciale a celle accord de parle d'it honore d'icelle en date
du dix neuf mois d'icelle passe a la besle par waymond neveu de
dument controle et certifie icelle par jehan pieux curé de
conseiller en la seneschau et siege presidial de la courviere de la courviere
procedant sous l'ordonnance de la courviere de la courviere et fonde de la courviere
hoy, jay veu de contentement des parties les nommez par parolles de
procurer et leur ay donne la benediction ayant decouvert aucun
empechement canonique ny opposition civile et d'acte du certifier
du vicere de mortevill de la courviere du ving neuf au vil desmies, et
presente de leonard fauvy pere du contrainct et de françois
marcoule et de marie fionenty mere de le contrainct et de jehan
chabanas et de françois de theil qui ont decouvert ne s'auoir signer
de ce document enquis de la courviere de la courviere
de ce document enquis de la courviere de la courviere